

N° 2025/06

**Commune de Saint Paul Cap de Joux****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **7 février 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Jean-Philippe MOULY, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS, Ernest DURAND, Brigitte BILLOUX.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : ALAE Avenant N°1-2025 concernant le renouvellement de la convention avec l'association Accueil de loisirs en Pays d'Agout pour l'organisation de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE)**

M. le Maire rappelle les termes de la convention avec l'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout » validée par délibération n° 2017/15 le 26 avril 2017 et de ses avenants.

M. le Maire propose de réactualiser la convention pour prendre en compte toutes les modifications intervenues.

L'association « Accueil de loisirs en Pays d'Agout », en charge de l'ALAE, a présenté le bilan des actions et le bilan financier de l'année 2024 ainsi que le budget prévisionnel 2025 ; elle sollicite une subvention de 31 278.23 € pour l'exercice 2025 et demande un acompte de 20 000€ au 6 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention ci-annexée et le versement d'une subvention de 31 278.23 € pour l'année 2025 ;
- Approuve le versement de l'acompte de 20 000€ au 6 février 2025
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :  
Laurent VANDENDRIESSCHE



Le Secrétaire de Séance :  
Michel BELAVAL